

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	8
	votants	11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS, Eric DOURNON à Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Services d'assurances pour la Commune de Vaujany : Attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés des contrats d'assurance de la Commune arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

Par délibération en date du 4 février 2022, le Conseil a décidé de lancer la consultation pour la souscription des contrats d'assurance de la Commune, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché fait l'objet de 5 lots distincts :

- Lot n°1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » ;
- Lot n°2 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » ;
- Lot n°3 « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes » ;
- Lot n°4 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » ;
- Lot n°5 « Assurance des prestations statutaires ».

Les marchés seront conclus pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 et prendront fin le 31 décembre 2026.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 16 septembre 2022 au JOUE, BOAMP et aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné et mis en ligne sur le profil acheteur de la Commune.

Les date et heure limites de dépôt des offres ont été fixées au 28 octobre 2022 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Pour les lots n°1 à 4 :

- Valeur technique : 55% ;
- Prix : 45%.

Pour le lot n°5 :

- Valeur technique : 30% ;
- Prix : 40% ;
- Assistance technique : 30%.

Cinq sociétés ont déposé une offre dans les délais :

- SMACL pour le lot n°1 ;
- SMACL et Cabinet PNAS/AREAS DOMMAGES/CFDP pour le lot n°2 ;
- GROUPAMA, SMACL et PILLIOT pour le lot n°3 ;
- SMACL pour le lot n°4 ;
- GROUPAMA et SOFAXIS/CNP pour le lot n°5.

La Commission d'appel d'offres réunie le 18 novembre 2022 à 16h00 a décidé d'attribuer les marchés de la manière suivante :

- Le lot n°1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » à SMACL Assurances SA, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9 pour un montant de prime annuelle qui s'élève à 21 079.09 € HT pour la solution alternative n°1, et 8 919.00 € HT pour la PSE n°1 « Bris de machine », soit un montant total de 29 998.09 € HT/ an.
- Le lot n°2 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » à SMACL Assurances SA, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, pour un montant de prime annuelle totale qui s'élève à 8 939.21 € HT.
- Le lot n°3 « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes » à SMACL Assurances SA, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, pour un montant de prime annuelle totale qui s'élève à 11 994.95 € HT.
- Le lot n°4 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » à SMACL Assurances SA, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, pour un montant de prime annuelle qui s'élève à 275.41 € HT.
- Le lot n°5 « Assurance des prestations statutaires » au groupement CNP Assurances / SOFAXIS représenté par SOFAXIS, Route de Creton – 18110 VASSELAY pour un montant estimatif de prime annuelle qui s'élève à 28 416.00 € pour la solution de base, et 35 890.00 € pour la PSE n°2 « MLD franchise 90j », soit un montant total estimatif solution de base + PSE n°2 qui s'élève à 64 306.00 € /an.

Les copies du rapport d'analyse des offres réalisé par le Cabinet ARIMA CONSULTANTS et du procès-verbal de la Commission d'appel d'offres sont remises en séance.

Le Conseil Municipal ;


Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés ;

- Conforme la décision de la Commission d'appel d'offres du 18 novembre 2022 d'attribuer les marchés d'assurances de la Commune de la manière suivante :
 - Le lot n°1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » à SMACL Assurances SA, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9 pour un montant de prime annuelle qui s'élève à 21 079.09 € HT pour la solution alternative n°1, et 8 919.00 € HT pour la PSE n°1 « Bris de machine », soit un montant total de 29 998.09 € HT/ an.
 - Le lot n°2 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » à SMACL Assurances SA, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, pour un montant de prime annuelle totale qui s'élève à 8 939.21 € HT.
 - Le lot n°3 « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes » à SMACL Assurances SA, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, pour un montant de prime annuelle totale qui s'élève à 11 994.95 € HT.
 - Le lot n°4 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » à SMACL Assurances SA, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, pour un montant de prime annuelle qui s'élève à 275.41 € HT.
 - Le lot n°5 « Assurance des prestations statutaires » au groupement CNP Assurances / SOFAXIS représenté par SOFAXIS, Route de Creton – 18110 VASSELAY pour un montant estimatif de prime annuelle qui s'élève à 28 416.00 € pour la solution de base, et 35 890.00 € pour la PSE n°2 « MLD franchise 90j », soit un montant total estimatif solution de base + PSE n°2 qui s'élève à 64 306.00 € /an.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6161 des budgets communaux 2023 à 2026
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des marchés à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 5/12/2022

Le Maire

 Yves GENEVOIS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VAUJANY MAIRIE

Utilisateur : BONNAUD Anne

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	14_021222_04
Date de la décision :	2022-12-02 00:00:00+01
Objet :	Services d'assurances pour la Commune de Vaujany : Attribution des marchés
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations relatives à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics
Identifiant unique :	038-213805278-20221202-14_021222_04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213805278-20221202-14_021222_04-DE-1-1_0.xml	text/xml	946
Nom original :		
14-021222-04.pdf	application/pdf	587978
Nom métier :		
99_DE-038-213805278-20221202-14_021222_04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	587978

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 décembre 2022 à 11h29min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 décembre 2022 à 11h29min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 décembre 2022 à 11h29min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 décembre 2022 à 11h29min16s	Reçu par le MI le 2022-12-05